

Kercabus, François, seigneur de Kercabus en Guérande (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Armes : d'argent fretté de sable de 6 pièces, une croix alésée de gueules en abîme (brochant en cœur).

La famille Kercabus est très anciennement implantée en pays guérandais comme en attesterait la présence d'une seigneurie éponyme, et, comme d'autres du « terrouer », elle est restée en possession de cette seigneurie durant toute la période considérée. Son intégration sociale se lit dans sa présence continue à la confrérie de Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas), à qui elle a donné :

- un abbé, en 1532, le chanoine Jacques de Kercabus (vol. II, f° 6 v°) ;
- deux procureurs, Jean entre mai 1484 et mai 1485 (vol. I, f° 29) et maître Jacques, entre mai 1527 et mai 1528 (f° 50) ;
- et des membres : « *Johanes* », mentionné en mai 1381 (f° 4 v°) ; Jean, en mai 1405 (f° 7), en mai 1422 (f° 8), en mai 1432 (f° 9), en mai 1444 (f° 16) (il doit s'agir de plusieurs personnes de même prénom) ; Pierre, présent aux « vespres », en mai 146 (non paginé) ; Guillaume, en mai 1477 (f° 26), Jean, en mai 1482 (f° 28) ; Jacques, en mai 1524 (f° 55 v°, sans doute le chanoine).

D'autre part, les Kercabus ont fourni des hommes d'église : un chanoine et des chapelains. Sans doute que cette « vocation » religieuse est en lien avec le droit de présentation que les Kercabus disposent à une chapellenie, à deux messes, en l'église paroissiale de Saint-Lyphard (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 581, 15 avril 1516, testament de Jean Bellec) et placée sous le patronage de Notre-Dame-la-Blanche (*ibid.*, B 1505, f° 507-507, 17 février 1679, les cérémonies qui lui sont liés se déroulent alors du côté nord de l'église). À ce droit de présentation, sans doute ancien, s'en ajoute un autre à la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié, fondée, le 13 avril 1516, par testament, par le prêtre Jean Bellec et consistant en un anniversaire célébré le dimanche matin à l'issue de la messe avec commémoration sur la tombe ou si le recteur n'y consent pas à être célébré le jour de l'enterrement du défunt ; la présentation en revenant d'abord à Jean Bellec, le futur chapelain, puis à « Monsieur de Kercabus puis à l'aîné de ses fils » (*ibid.*, G 581).

Dès 1381, est mentionné **Jean** de Kercabus. Son nom apparaît : dans une série d'aveux – provenant du fonds de Lesnerac – qui lui sont rendus, entre le 23 mars 1381 (n.st.) et le 8 novembre 1408, pour des biens situés dans le domaine ducal (*ibid.*, B 1521, f° 762-763 v°) ; les 8, 15 et 29 août 1406, dans un aveu rendu de ce qu'il tient, en Herbignac et relevant de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 7 et 8 ; voir aussi, *ibid.*, E 55, p. 79) ; le 24 mars 1419 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484). Le 18 mai 1420, il figure dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc détenu prisonnier par les Penthivèze (MORICE, *op cit.*, t. II, 1008, orthographié « Cacabuz »). Les 23 septembre 1426 et 8 mai 1428, il est cité, parmi les exempts au fouage de la paroisse d'Herbignac, le métayer de Jean de Kercabus à « Quefelice » (Kerfélice) (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »). Jean de Kercabus est marié à Isabeau de Muzillac qui décède le 31 décembre 1418 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484), un minu de rachat est présenté, à la suite de ce décès, au duc, le 24 mars 1419 n. st.] où sont déclarés 156 œillets de saline, 34 hommées de vignes et 23 sous 2 deniers de rentes. D'autres aveux au nom de Jean de Kercabus se trouvent jusqu'au 15 août 1449 (*ibid.*, B 1521, f° 762 v°). Nul doute, nous sommes en présence d'une succession de Jean que nous ne pouvons pas distinguer.

Le 14 janvier 1423 (n.st.), se rencontre Guillaume Kercabus, époux de Catherine Monffort (*ibid.*, B 1521, f° 771 v°).

Dans les dépositions relatives au procès de canonisation de Vincent Ferrier, faites à Guérande en février 1454, il est relaté par Jean « Jolen » (Jollan), âgé de 35 ans, que sa nièce, Catherine, âgée de 4 ans, fille de **Guillaume** de Kercabus, aux environs de la dernière Saint-Laurent, fut prise de douleurs, de fièvre et devint muette, ce qui donne à penser que sa mort était imminente. Les signes de la mort se manifestant – froideur, raideur, respiration difficile –. Jean Jollan recommande sa nièce (Guillaume est l'époux de Perrine Jollan, dame de Crénigan) à « maître Vincent » et s'engage à visiter chaque année le tombeau du dominicain et de faire don de 2 deniers par an. L'enfant revient immédiatement à la vie et dans les quinze jours est totalement rétablie. L'examen de l'enfant, effectué le 22 février, confirma cette bonne santé recouvrée (FAGES, Pierre-Henri, *Procès de la canonisation de saint Vincent Ferrier*, Paris, A. Picard, 1904, n° 307, p. 255-256 ; GALLICE, LANCIEN, VAILLANT, art. cité, p.32-44).

Guillaume se retrouve : en 1462, cité dans un aveu de ce qu'il tient de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p.87,) ; le 10 avril 1464, « nobles escuyers » Guyon de

Coëcas et Guillaume de Kercabus sont cités à propos une rente constituée auprès du chapitre Saint-Pierre de Nantes d'un montant de 10 livres 11 sous 11 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 249) ; le 3 juillet 1464, un minu est présenté, à Guillaume de Kercabus, à la suite au décès de Jean de Brenoguen, seigneur de la Ville-au-Gal (*ibid.*, B 1521, f° 763) ; le 9 septembre 1471, Guillaume de Kercabus rend aveu de ce qu'il tient de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 19-20 v°) ; le 14 février 1472, il figure parmi ceux qui prennent le parti du duc dans sa querelle qui l'oppose à l'évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238 ; voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130) ; il est encore signalé le 31 juillet 1480 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1481) ; et pour 1485, le cartulaire de l'abbaye de Prières enregistre Guillaume de Kercabus, écuyer, époux en premières noces de « noble damoiselle » Guillemette de « « Bazvallon » (Bavalan), curatrice de Marguerite Le Vayer – veuve de Jean de Cleuz –, et Pierre de Cleuz, fils d'autre Pierre de Cleuz et d'Isabelle de Lesnerac (L'ESTOURBEILLON, *La noblesse...*, t. I, p. 81).

Le 20 février 1486 (n.st.), Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindreux, seigneur et dame de Kergroais et de Tréveday, afféagent à « noble homme » **Jean** de Kercabus, seigneur de Villeneuve, fils de Guillaume de Kercabus, quatre pièces de terres « frostes » (11 journaux, 38,5 sillons de superficie) à foi, hommage et rachat et 20 sous de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1319).

Lors des évènements de 1487, le père et le fils, Guillaume et Jean, suivent le sire de Rieux dans sa révolte contre le duc François II. Au début mars 1487, ils figurent parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, assemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, rince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège un temps Nantes (LOBINEAU, *op. cit.*, p. 765 ; BOUVET, GALLICE, art. cité. p. 79). Aussi sont-ils concernés par les lettres patentes, qui le 21 août, prescrivent une enquête au sujet de « pluseurs cas, crimes, delitz de lez majeste, ingratitude, rebellion, desobeissance pour avoir suyvy le party des François », et par mandement du 26 août, leurs biens sont confisqués et leur arrestation ordonnée (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, 223-223 v°, et 149-150). Le 3 novembre 1487, ils reçoivent rémission d'« avoir suivi le parti des Français (*ibid.*, B 11, f° 17), Toutefois, le 23 novembre 1487, Jacques de Mozar, homme d'armes de la garde du duc

reçoit les biens meubles et les héritages de Guillaume de Kercabus, Pierre Kerguisec et Jean Champion qui avaient pris le « parti des Français, ses ennemis et adversaires (*ibid.*, B 11, f° 45 ; GALLICE, *Guérande, op. cit.*, p. 73-74). Le 12 novembre 1489, « congé et seurté » leur sont donnés pour venir « en personne » au Conseil en raison de « certains proceix » intentés contre eux par le procureur général (Arch. dép. Loire-Atlantique., B 12, f° 25).

Guillaume se retrouve ensuite dans une transaction passée avec Éon du Dresec: 15 décembre 1492, pour solder une dette de 150 livres 5 sous (arrérages d'une rente constituée de 14 livres 5 sous), mais ne pouvant en verser que 30 livres, Guillaume constitue une nouvelle rente de 6 livres auprès d'Éon, à qui il doit désormais 20 livres 5 sous de rente et pour s'en affranchir il cède le « manoir et herbregement, metaerie et demaine » de Villeneuve en Saint-Molf, appréciés 20 livres 5 sous de rente (*ibid.*, E 1228/2, voir encore 20 août 1495(*ibid.*, 1457) ; 22 septembre 1495, le 26 septembre 1496, des sommes restant impayées ; Jean, le fils de Guillaume étant alors son procureur). Guillaume de Kercabus, le 24 février 1500 (n.st.), rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 67).

Jean de Kercabus est encore mentionné le 9 mai 1503 (*ibid.*, B 14, f° 65, évocation au conseil). : le 3 mai 1509 (*ibid.*, B 1481). En 1510, il bénéficie d'une maintenue (BnF, ms. fr., 22318, f° 164). À une date inconnue, il cède un œillet de saline à Pierre Labbé pour 15 livres 13 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 27, 21 mars 1536 n.st.]).

Puis, se trouve **François** de Kercabus. En 1517, il en procès avec Rouaud de Tréguel (BnF, fr., 22318, f° 277). Le 30 janvier 1526, un procès l'oppose à Abel Rouaud, seigneur de Treguel, à propos de la métairie d'Oscart, les juges de Nantes et les maîtres des requêtes devant également s'informer de la « suspeczion alleguee » contre le sénéchal de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 31, f° 41 v° ; et encore évocation au conseil le 10 juin 1531, *ibid.*, B 33, f° 105). François disparaît sans doute rapidement puisqu'il laisse un fils Pierre qui est mineur. Si rien ne permet de préciser la date de son décès, le fait que le seigneur de Kercabus comparaît à la montre indique que François est encore en vie à cette date : il est enregistré parmi « les faisans ung archier » (transcription, f° 4 et site « Archives remarquables »).

Pierre succède à François, sa tutelle est confiée à Jacques de Kercabus, chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande qui, le 11 novembre 1540, présente au roi un minu pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat au titre de la seigneurie de Kercabus : manoir, métairie, bois ancien, garenne..., deux moulins à vent et un à eau, 8 livres, 10 sous, 6 deniers, 3 truellées d'avoine, 5 boisseaux d'avoine, 4 chapons, 2 gélines (Arch. dép. Loire-Atlantique,

B 1480, mention, *ibid.*, B 1521, f° 759 v ; voir encore le 15 juin 1540, *ibid.*, B 1480, Pierre étant toujours mineur et Jacques mentionné comme recteur de Bouvron).

En 1541, lors de la réformation du domaine de Guérande est mentionné maître Jacques de Kercabus, tuteur de Pierre, héritier de Jeanne Le Moulmier (*ibid.*, B 1541, B 1393, f° 7). Le 19 décembre 1549, Pierre rend hommage au roi pour Kercabus (*ibid.*, B 2408, f° 72 v°, *ibid.*, B 2409, f° 396 v°). Le 19 décembre 1549, il est indiqué qu'il est l'époux de Jeanne d'Ust, dame du Talhouët (*ibid.*, B 2408, f° 138 v°). Peut-être est-ce un premier mariage puisqu'il est noté également comme marié à Gillette Bretel. (FLOURY, Jérôme et LORANT, Éric, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne d'après la réformation de la noblesse, 1668-1672, et les arrêts de l'intendance du Conseil d'État et du Parlement*, 2 vol., Rennes, Sajef, 2000 (p. et pour quelle date

Autres Kercabus,

- Marguerite et Jeanne. Marguerite épouse en premières noces Pierre Nicolas, mariage dont est issue Sébile qui épouse Jean Le Gentil dont elle est veuve avant le 10 juillet 1438 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484). En secondes noces, elle s'allie à Jean de Cleuz († 24 mars 1429 n. st.), *ibid.*, B 1482, 14 avril 1429), mariage dont sont issus Jean (*ibid.*, B 1480,4, 10 juillet 1438, minu de Gilles Le Gentil), et Jeanne de Cleuz qui épouse Olivier de Carné, fils de Jeanne de Kercabus, et 24 février 1425 (n. st.), Jean de Cleuz, étant alors décédé, Olivier et les deux Jeanne voient leurs « salines, vasieres, fossez, frostz, baules » situés dans le domaine ducal du « terrouer » anoblis par le duc, ceux de Jeanne de Kercabus étant ceux de son douaire (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1616. Jeanne est encore citée le 14 septembre 1444, (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450).

- Jean. Dans une enquête menée les 15-16 avril 1453, est mentionné Jean de Kercabus en possession de la métairie de la Ville-au-Febvre en Herbignac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »). Le 25 mars 1454, il rend aveu de ce qu'il tient du vicomte de Saint-Nazaire, est aussi cité Jean Brenogen de la Ville-au-Gal (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 141 v°-142 v°).

- Olivier. Le 23 septembre 1477, est chapelain de la chapellenie Saint-Pierre servie en l'église paroissiale d'Escoublac (*ibid.*, B 1462).

- Jean. Le 11 septembre 1480, qualifié de « venerable et discret », il est chapelain de la même chapellenie Saint-Pierre servie en l'église paroissiale d'Escoublac (*ibid.*, G 389, et encore le 6 janvier 1482 n. st.), *ibid.*, B 1462, puis le 4 janvier 1483, *ibid.*, G 389) ; il est encore cité le 11

septembre 1480 : associé Jean de Saint-Aubin, ils vendent à Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, 40 sous de rente (*ibid.*, G 389).

- un « nommé ». Le 27 mars 1488, commission est donnée aux juges de Rennes d'enquêter sur « certain cas de crime » commis par maître Guillaume Loisel et un « nommé » Kercabus » (*ibid.*, B 11, f° 144 v° scellé le 29 mars).

- Jamette. Elle épouse Jean Gauguet, sieur du Perrier, ; leur fille, Guillemette, épouse Olivier de Kerpoisson (*ibid.*, 2 E 1350 ; KERHERVE, Jean, « L'impôt direct dans l'évêché de Nantes au milieu du XV^e siècle d'après un compte inédit », dans Jean-Christophe CASSARD [éd.], *Bretagnes : art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy*, Brest, Association des Amis de Jean Tanguy, 1996, p. 204).

- Jean. Le 24 août 1497, il est qualifié de seigneur de Crénigan (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

- Catherine. Notée le 22 avril 1497, fille de Guillaume de Kercabus et de Perrine Jollan, guérie après avoir été vouée à Vincent Ferrier (ci-dessus), elle épouse de Jean Brognet, ils sont qualifiés de « nobles gens », seigneur et dame de la Teurterie en Sainte-Opportune-en-Retz, déclarent devant la cour de la Guerche-en-Retz, pour ce qu'ils possèdent, à cause d'elle, dans le domaine royal de Guérande, soit une planche de vigne, 41 œillets de salines et le tiers de 40 autres œillets en indivision avec Jean Thébault, seigneur de Kerolivier et Éon du Dreseuc (*ibid.*, B 1484).

- Jacques. « Venerable et discret mestre » Jacques de Kercabus est chapelain de la chapellenie Saint-Pierre d'Escoublac (*ibid.*, G 398, 11 décembre 1480, 4 janvier 1483°) ; le 30 janvier 1510, qualifié de « cleric », maintenue lui est accordée sur une chapellenie fondée par dom Jean de Branguen et servie en l'église paroissiale de Saint-André-des-Eaux (*ibid.*, B 19, f° 29 ; B 20, f° 31 v°).

- Guillaume. Le 24 février 1500 (n.st.), Guillaume de Kercabus rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 67). ;

- Jacques. Sans doute est-ce un autre Jacques de Kercabus que celui précédemment cité. Il est, en mai 1527, chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, f° 4 v°) ; Il est tuteur de Pierre de Kercabus et curé de Bouvron, comme nous avons déjà indiqué. Il est encore cité : le 18 décembre 1535 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 37, f° 185 v°) et le 5 mai 1544 (*ibid.*, B 747). Le 25 septembre 1535, il obtient un mandement afin d'interdire à Michel Le Boteuc, sénéchal de

Guérande, de connaître d'une « certaine affaire » (*ibid.*, B 37, f° 151) et le 18 décembre 1535, il est avec d'autres chanoines en procès avec Jean de Kerpoisson, autre chanoine, au sujet des revenus d'une prébende (*ibid.*, B 37, f° 185 v°). Il est encore mentionné le 5 mai 1544 (*ibid.*, G 747).

- Charles. Le 29 avril 1559, son curateur, Pierre de Cleuz, seigneur de Trévénégat, présente au roi, au nom de Charles de Kercabus, un minu pour la métairie de Bois-Nozay et 25 œillettes de saline (*ibid.*, B 1480). Qualifié de seigneur de Crénigan, le 19 décembre 1549, il fait hommage au roi (*ibid.*, B 2408, f° 72 v°). Peu auparavant, le 1^{er} février 1547, il échange des biens avec Pierre Le Pyer, « faisant pour » Yvonne Landren, son épouse (*ibid.*, 198 J 46).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

”



Guérande, manoir de Kercabus, état actuel



Guérande, manoir de Kercabus, état actuel

Du manoir médiéval de Kercabus, il ne reste rien, toutefois, « la charpente, à fermes et à pannes, dont les liens légèrement courbes viennent s'embrever dans le faux-entrait, pourrait être un remploi du manoir primitif » (DURANDIERE, Ronan, site de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire).



Guérande, moulin à vent de Kercabus, état actuel

De type petit-pied (CUSSONNEAU, Christian, DURANDIERE, Ronan, site de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire, en ligne, pour ce qui suit), le moulin à vent de Kercabus a « probablement » été édifié « vers la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle » – la date de 1450, traditionnellement donnée par la lecture d'un graffiti gravé sur le tableau de l'une des portes hautes, ne paraissant pas devoir être retenue.

Haut de 6 mètres (la partie supérieure de la cage a été rehaussée de quatre assises de moellons), construit en « gros moellons équarris grossièrement assisés », le moulin garde, par endroit, « les vestiges d'un enduit au sable et à la chaux ». Le diamètre extérieur du pied est de 4,35 mètres, celui de la salle est de 5,55 mètres. La base de l'encorbellement de cette dernière est marquée par une moulure saillante « peut-être destinée à empêcher les rongeurs de grimper jusqu'à la partie haute du moulin.

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Kercabus, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024